
PREPARATION CONSEIL MUNICIPAL

LES SIEGES

SEANCE DU 19 mars 2024
CONVOCATION DU 08 mars 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line, M. GOURREAU Fabrice, maire-adjoint, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. BUIS François, M. FONTAINE Raymond, , conseillers.

Absent excusé représenté : M. BOURNONVILLE Gérald (représenté par M. MARANDEL),

Retard excusée représentée : Mme CANESTRARO Jocelyne (représentée par Mme HARDY) est arrivée à 19h00 pour le vote N°2024-15 partie Assainissement.

Formant la majorité des membres en exercice

M. MARANDEL Hervé est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 27 février 2024,
- * Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023,
- * Vote des budgets primitifs 2024,
- * Application de la fongibilité des crédits,
- * Vote des taxes,
- * Renouvellement bail de location de la chasse dans les bois communaux,
- * Devis décoration de Noël,
- * Devis vidéoprojecteur salle des fêtes,
- * Devis électricité église,
- * Devis Jachère près de la plateforme,
- * Devis aménagement square près du ruisseau route de VA,
- * Devis stabilisation plateforme pompier,
- * Devis achat de panneaux,
- * Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

*** Approbation du procès-verbal en date du 27 février 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2024-14. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023

7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement. Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

1. COMMUNE

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		109 740,58		232 471,29
Opérations de l'exercice 2023	39 201,97	63 685,98	417 664,10	491 191,88
TOTAUX	39 201,97	173 426,56	417 664,10	723 663,17
Résultats de clôture		134 224,59 001		305 999,07 002
Restes à réaliser	80 500,00	-		
TOTAUX CUMULES	119 701,97	173 426,56		
RESULTATS DEFINITIFS	53 724,59			

-Approbation du compte administratif de la commune 2023 :

Le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de	305 999,07 €
Un excédent d'investissement avant reste à réaliser de	134 224,59 €
Des Restes à Réaliser en dépense d'investissement de	80 500,00 €
Des Restes à Réaliser en recette d'investissement de	0 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur MARANDEL Hervé, 1^{er} Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2023, puis le compte administratif 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023.

Monsieur le Maire revient.

- Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2023 :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 :	0 €
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté 002 :	305 999,07 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté 001 :	134 224,59 €

2. Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022	- 17 329,21		- 12 590,07	
Opérations de l'exercice 2023	1 721,20	1 303,22	- 2 863,22	1 721,20
TOTAUX	- 17 747,19		- 15 453,29	1 721,20
Résultats de clôture	- 17 747,19		- 13 732,09	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS	- 17 747,19			

001

002

-Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2023 :

Le compte administratif présente :

Un déficit de fonctionnement de 13 732,09 €
Un déficit d'investissement de 17 747,19 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; Monsieur MARANDEL Hervé, 1er Adjoint, soumet au Conseil le vote du compte de gestion 2023, puis le compte administratif 2023 du budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023.

Monsieur le Maire revient

- Affectation du résultat du budget Eau et assainissement pour l'exercice 2023 :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 0.0 €
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté 002 : 13 732,09 €
Résultat d'investissement déficitaire reporté 001 : 17 747,19 €

2024-15. **Vote des budgets primitifs 2024****7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion**

Le conseil municipal décide de voter le budget communal par chapitre.

1. COMMUNE

Dépenses de Fonctionnement Par Chapitre

Chapitres	Budget Primitif 2023	Mandats émis en 2023	Proposition Budget primitif 2024
011- Charges à caractère général	306 841,75 €	163 682,91 €	346 223,98 €
012- Charges de personnel	127 150,00 €	129 411,54 €	124 453,00 €
014- Atténuations de produits	34 521,00 €	34 521,00 €	34 521,00 €
65- Autres charges de gestion courante	89 659,09 €	86 511,97 €	106 568,02 €
66- Charges financières	3 536,68 €	3 536,68 €	2 978,11 €
67- Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	63,87 €	- €	277,00 €
023- Virement à la section d'investissement	111 607,71 €	- €	91 436,47 €
Total	673 380,10 €	417 664,10 €	706 457,58 €

Recettes de Fonctionnement Par Chapitre

Chapitres	Budget Primitif 2023	Titres émis en 2023	Proposition Budget primitif 2024
002- Excédent de fonctionnement reporté	232 471,29 €	- €	305 999,07 €
013- Atténuations de charges	100,00 €	2 074,27 €	200,00 €
70- Produits des services	114 002,78 €	130 004,27 €	73 384,92 €
73- Impôts et taxes	35 854,00 €	38 096,77 €	37 813,77 €
731- Fiscalité locale	165 006,00 €	175 948,00 €	175 948,00 €
74- Dotations et participations	100 439,03 €	113 723,19 €	86 604,82 €
75- Autres produits de gestion courante	25 502,00 €	31 625,14 €	26 502,00 €
76- Produits financiers	5,00 €	3,24 €	5,00 €
77- Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total	673 380,10 €	491 474,88 €	706 457,58 €

Dépenses d'investissement Par Chapitre

Chapitres	Budget Primitif 2023	Mandats émis en 2023	RAR 2023	Proposition Budget primitif 2024	Proposition finale 2024
20- Immobilisations incorporelles	28 500,00 €	- €	27 500,00 €	2 000,00 €	29 500,00 €
204- Subventions d'équipement versées (assainissement)	17 747,19 €	- €	- €	16 935,54 €	16 935,54 €
21- Immobilisations corporelles	77 458,00 €	21 036,45 €	53 000,00 €	148 100,00 €	201 100,00 €
23- Immobilisations en cours	151 172,00 €	- €	- €	- €	- €
16- Remboursement d'emprunts	19 305,52 €	18 165,52 €	- €	19 864,09 €	19 864,09 €
041- Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
Total	294 182,71 €	39 201,97 €	80 500,00 €	186 899,63 €	267 399,63 €

Recettes d'investissement Par Chapitre

Chapitres	Budget Primitif 2023	Titres émis en 2023	RAR 2023	Proposition Budget primitif 2024	Proposition finale 2024
001- Excédents reportés	109 740,58 €	- €	- €	134 224,59 €	134 224,59 €
13- Subventions d'investissement	9 485,00 €	399,34 €	- €	36 485,00 €	36 485,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	1 140,00 €	980,00 €	- €	1 140,00 €	1 140,00 €
10- Dotations fonds divers réserves	62 209,42 €	62 306,64 €	- €	4 113,57 €	4 113,57 €
041- Opération patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
021- Virement de la section de fonctionnement	111 607,71 €	- €	- €	91 436,47 €	91 436,47 €
Total	294 182,71 €	63 685,98 €	- €	267 399,63 €	267 399,63 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 706 457,58 €

Section d'investissement : 267 399,63 €

2- Assainissement**Fonctionnement**

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra ^a	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
002/002	Déficit fonctionnement reporté	Fonc.	D				0,00 €	13 732,09 €	13 732,09 €
622/011	Rem. d'intermédiaires et honor..	Fonc.	D				1 560,00 €	0,00 €	0,00 €
6811/042	Dotations aux amortissements su	Fonc.	D				1 303,22 €	1 241,95 €	1 241,95 €
7741/77	de la collectivité de rattachement	Fonc.	R				0,00 €	14 543,74 €	14 543,74 €
777/042	Quote-part des subv. d'inv. v..	Fonc.	R				1 721,20 €	430,30 €	430,30 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	2 863,22 €	14 974,04 €	14 974,04 €
Recettes	1 721,20 €	14 974,04 €	14 974,04 €
Différence (D-R)	1 142,02 €	0,00 €	0,00 €

Investissement

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra ^a	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
001/001	Déficit antérieur reporté	Invest.	D				0,00 €	17 747,19 €	17 747,19 €
131/13	Subventions d'équipem ent	Invest.	R				0,00 €	16 935,54 €	16 935,54 €
1391/040	Subventions d'équipem ent	Invest.	D				1 721,20 €	430,30 €	430,30 €
28156/040	Matériel spécifique d'exploit.	Invest.	R				1 303,22 €	1 241,95 €	1 241,95 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	1 721,20 €	18 177,49 €	18 177,49 €
Recettes	1 303,22 €	18 177,49 €	18 177,49 €
Différence (D-R)	417,98 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 14 974,04 €

Section d'investissement : 18 177,49 €

2024-16. Application de la fongibilité des crédits

7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le montant des dépenses réelles 2024 s'élève à 706 457,58 € en section de fonctionnement et 267 399,63 € en section d'investissement.

La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2024 sur 52 984,32 € en fonctionnement et 20 095,52 € en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2024-17. Vote des taxes

7.2.2 Vote des taux

Le Maire rappelle le taux des taxes votées en 2023 :

- Taxe foncière (bâti) :	33,64%
- Taxe foncière (non bâti) :	32,23%
- Taxe d'Habitation :	16,21%
- CFE :	19,16%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le taux des taxes sur l'année 2024, soit :

Taxe foncière (bâti) :	33,64%
Taxe foncière (non bâti) :	32,23%
Taxe d'Habitation :	16,21%
CFE :	19,16%

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-18. Renouvellement du bail de location de la chasse dans les bois communaux

7.10 – Divers

(Monsieur Chevalier étant indirectement concerné par cette affaire sort de la salle et ne participe pas au vote)

Le Maire explique au Conseil Municipal que le bail de location de la chasse dans les bois communaux arrive à expiration au 31 mars 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'à compter du 1er avril 2024, la chasse sera louée pour une période de trois années entières et consécutives, renouvelable par périodes de trois ans par tacite reconduction avec un terme au 31 mars 2033 à Monsieur Gilbert SAUSSIÉ né le 04.11.1938 à Les Sièges, domicilié 23 Petite rue à LES SIEGES, pour la somme de 17 996,63 € par an.

Désigne les garants :

- Monsieur Philippe CHEVALIER né le 03.07.1960 à LES SIEGES, domicilié 7 Rue du Stade à LES SIEGES.

- Monsieur Christian Emile CHATELAIN né le 03.09.1950 à Montreuil, domicilié 12 Rue de la Poste à LES SIEGES.

Le montant de la location sera indexé chaque année sur la variation de l'indice national des fermages fixé par arrêté ministériel, l'indice de base ayant servi à la détermination de la valeur locative est **116.46**.

Charge monsieur le Maire de faire procéder aux formalités et de signer le bail sous seing privé qui sera établi par la mairie.

2024-19. Devis décoration de Noël

7.10 – Divers

Monsieur le maire explique au conseil municipal que certaines décorations de rue ne fonctionnent plus des devis ont été demandés :

- DECOLUM ILLUMINATION devis n°DE00629 au prix de 1 164,00 € TTC.
- SAS BALDER « LOIR DIFFUSION » devis n° DVB21960 au prix de 1 122,00 € TTC.
- DISTRIFETES devis n°DE000080 au prix de 1 164,00 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n° **DVB21960** de l'entreprise **SAS BALDER** au prix de **1 122,00 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-20. Devis vidéoprojecteur salle des fêtes

7.10 – Divers

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les différents devis demandés aux entreprises pour l'achat d'un vidéo projecteur fixe pour la salle des fêtes pouvant être loué en plus de la salle pour ceux qui pourraient être intéressés :

- WIRE WILL DOMOTIQUE devis du 23 février 2024 au prix de 7 306,80 € TTC,
- OXO 89 devis reçu le 20 février 2024 au prix de 7 220,41 € TTC,
- XGVISION Devis n°DC23-109 au prix de 6 807,40 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n° **DC23-109** de l'entreprise **XGVISION** au prix de **6 807,40 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-21. Devis électricité église**7.10 – Divers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les différents devis demandés aux entreprises pour l'installation d'un interrupteur différentiel et d'un disjoncteur pour protéger des prises de courant dans l'église :

- SARL ALEXANDRE CHOPARD devis n°2276 au prix de 1 468,20 € TTC,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n°2276 de l'entreprise **SARL ALEXANDRE CHOPARD** au prix de **1 468,20 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-22. Devis Jachère près de la plateforme**7.10 – Divers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, les différents devis demandés aux entreprises pour la mise en place d'une jachère fleurie au bord de la plateforme de l'étang rue du stade :

- SNC.LAVILLETTE devis n°148 au prix de 4 560,00 € TTC,
- TRIMOREAU devis n°D20230122 au prix de 6 900,60 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n° 148 de l'entreprise **SNC.LAVILLETTE** au prix de **4 560,00 € TTC**.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-23. Devis aménagement square près du ruisseau route de VA**7.10 – Divers**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis concernant l'aménagement du square près du ruisseau route de Villeneuve l'Archevêque :

- TRIMOREAU devis n°D20230121 au prix de 2 157,60 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise TRIMOREAU n° D20230121 pour 2 157,60 € TTC.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2024-. Devis stabilisation plateforme des pompiers**7.10 – Divers**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'avec les intempéries la plateforme n'est pas assez stabilisée, pour cela un devis a été demandé à l'entreprise idTP vu qu'ils vont intervenir pour la réfection de la rue du stade, ils pourront faire la stabilisation de la plateforme des pompiers en même temps.

- Devis n°2024 032 au prix de 7 005,96 € TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REPORTER** attente d'autres devis.

2024-24. Devis achat de panneaux

7.10 – Divers

Monsieur le maire présente les devis pour l'achat de panneau :

- Signaux Girod pour un montant de 1 722,21 €TTC,
- Loxam n°907200051332 pour un montant de 1 572,60 €TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise Loxam n°907200051332 pour 1 572,60 €TTC.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires.

***Questions diverses :**

- **Course du cœur jeudi 21 mars** : Monsieur le maire explique l'organisation au conseil municipal, le plus grand nombre d'élus serait le bienvenu.

- **Poteau incendie** : Monsieur le maire explique que des fuites ont été signalés par notre prestataire, nous sommes en attente de devis et nous allons demander au SDIS si nous pouvons fermer temporairement la vanne.

- **Nichoirs** : Monsieur Marandel explique que les nichoirs seront installés sur la place de l'église, la salle des fêtes, aux marronniers et aux tilleuls route de Vareilles, 8 nichoirs à 155,84 €TTC pièce.

- **Défibrillateur** : Monsieur le maire explique que le défibrillateur à un soucis il faut changer le boîtier et envisager de le mettre dans un coin moins ensoleillé car la chaleur détériore les circuits. Monsieur le maire dit qu'une formation serait effectuée pour la manipulation de l'appareil très prochainement.

- **Réception des travaux lampadaires** : Les lampadaires ont bien été installés aux endroits prévus avec le SDEY, une autre liste est en cours pour l'installation de lampadaire pour l'année prochaine.

- **Borne petite rue** : Devis proposés au conseil municipal d'avril.

- **Bus Scolaire** : Une mise à prix de 4 500 €TTC est proposé par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.